

## MISSIONS & FAITS MARQUANTS

### Missions clés de la DEPP

#### 1 Tutelle & suivi des EEP

Contrôle financier, suivi des performances, tableaux de bord, évaluations et normalisation comptable.

#### 2 Réforme & modernisation

Réforme du secteur public, restructuration des EEP, contrats-programmes, audits, PPP et financement extérieur.

#### 3 Gestion des opérations de privatisation

Programme national de privatisation, dossiers de cession, coordination et suivi post-privatisation.

#### 4 Missions transversales

Gouvernance, maîtrise des risques, Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, liquidations et Observatoire des Délais de Paiement.

### Faits marquants 2025

- 7 fév. Généralisation de la plateforme AD@E
- 27 fév. En partenariat avec l'AFD: atelier de présentation du guide méthodologique intégrant transition verte, Obligation du Service Public et objectifs ESG
- 28 avr. Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP
- 11-12 juin Ateliers RSE, reporting climatique et Code de gouvernance
- Juin Programme d'appui au renforcement de la Gouvernance et de la Résilience au Changement Climatique Phase II approuvé par la BAD
- 03 juil. Réorganisation de la DEPP
- 22 sept. Appel à candidatures pour 9 Divisions
- 21 nov. Désignation des 9 Chefs de Division
- 18 déc. Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP — version française

## COORDONNÉES

Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation



#### Adresse :

Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Quartier Administratif Agdal, Rabat



#### Téléphone :

05 37 68 93 03 / 04



#### Fax :

05 37 68 93 47



#### E-mail :

depp@depp.finances.gov.ma



#### Site web :

www.finances.gov.ma



Accès Rapport d'activité 2025

# RAPPORT D'ACTIVITE 2025



# FOIRE AUX QUESTIONS

## Partie 1 - questions 1 à 7

La présente FAQ accompagne la diffusion du Rapport d'Activité 2025 de la DEPP. Elle apporte un éclairage synthétique sur les réalisations, les chantiers de réforme, la gouvernance, la performance et la modernisation de l'action publique.

1

### Quel est l'objectif du Rapport d'Activité 2025 de la DEPP ?

Présenter les principales réalisations de la DEPP en 2025 ainsi que les avancées des réformes et chantiers stratégiques qu'elle pilote ou accompagne.

2

### Quels sont les principaux faits marquants de l'année 2025 ?

Poursuivre la réforme du secteur des EEP, publier le Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP, réorganiser la DEPP, accélérer les restructurations sectorielles et renforcer la transformation digitale.

3

### Quels sont les principaux objectifs poursuivis par la réforme du secteur des EEP ?

Renforcer la gouvernance des EEP, améliorer leur performance, rationaliser le portefeuille public et promouvoir une gestion fondée sur les résultats et la création de valeur.

4

### Où en est la réforme du secteur des EEP ?

Enregistrer des avancées significatives sur les plans juridique et opérationnel, notamment à travers plusieurs opérations de restructuration dans des secteurs stratégiques.

5

### Pourquoi la gouvernance des EEP constitue-t-elle un axe prioritaire ?

Améliorer la performance, la transparence et la pérennité des EEP grâce à un cadre de gouvernance renforcé, marqué notamment par la publication du Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP.

6

### Quelles sont les principales innovations introduites par le Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP ?

Renforcer le rôle des organes délibérants, promouvoir la parité et les administrateurs indépendants, développer la gestion des risques et introduire le reporting ESG ainsi que le principe « Comply or Explain ».

7

### Quelles évolutions sont envisagées concernant le contrôle financier de l'État sur les EEP ?

Faire évoluer le contrôle financier vers une approche davantage axée sur la performance, la gouvernance et la maîtrise des risques.



# MOT DU DIRCTEUR

## Extraits

*(...) Le bilan 2025 est le fruit d'une belle alliance professionnelle des savoirs et des compétences que la DEPP s'honore d'abriter. Avec persévérance, constance et enthousiasme, les équipes de notre Direction ont su relever, avec brio, nombre de défis. Grâce à leur professionnalisme et leur sens élevé du service public, l'année 2025 aura été, en effet, une année riche en avancées majeures. Qu'elles trouvent ici l'expression de mes plus vifs remerciements et de ma profonde reconnaissance.*

*Le chantier phare de l'année reste sans conteste la consolidation du cadre de gouvernance des EEP. La publication du décret n° 2-24-249 portant approbation du Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP constitue un jalon décisif dans la modernisation du secteur public marocain (...).*

*Parallèlement, la réorganisation interne de la DEPP, consacrée par l'arrêté n° 1543.25 du 4 juin 2025, a renforcé les capacités institutionnelles de la Direction en la dotant d'un cadre organisationnel aligné sur ses attributions et sur les nouveaux enjeux de la réforme du secteur des EEP.*

*Nos efforts se sont également concentrés sur l'amélioration du contrôle financier de l'État et l'accompagnement quotidien des EEP. L'action de nos Contrôleurs d'État, Commissaires du Gouvernement, Trésoriers-Payeurs, Agents Comptables et Fondés de Pouvoirs illustre l'engagement constant de la DEPP pour garantir la rigueur budgétaire et l'efficacité des investissements publics.*

*La dynamique de digitalisation a, elle aussi, franchi une étape importante avec la généralisation de la plateforme AD@E, désormais obligatoire pour l'ensemble des actes de paiement (...).*

*Le développement du capital humain est demeuré au cœur des priorités de la DEPP en 2025. À ce titre, plus de 2 800 jours-hommes de formation ont été dispensés au profit de 217 cadres (...).*

**Forte et honorée des marques de confiance de Madame la Ministre et de Monsieur le Ministre délégué, la DEPP est déterminée à poursuivre inlassablement, en 2026 et au-delà, ses efforts et sa contribution dans la mise en œuvre et la réussite du chantier stratégique de réforme et de modernisation du secteur des EEP en tant que levier essentiel pour renforcer l'investissement et accompagner les priorités de développement du Royaume, sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**

# FOIRE AUX QUESTIONS

## Partie 2 - questions 8 à 15

8

### Pourquoi la DEPP a-t-elle engagé une réorganisation de sa structure en 2025 ?

Adapter son organisation aux nouveaux enjeux de la réforme du secteur des EEP et renforcer ses capacités d'intervention et d'accompagnement.

9

### Quels bénéfices sont attendus de cette nouvelle organisation ?

Permettre une meilleure spécialisation des structures, un pilotage renforcé et une plus grande efficacité dans la conduite des réformes.

10

### Quelle place occupe la transformation digitale dans l'action de la DEPP ?

Moderniser les modes de fonctionnement à travers le développement des services numériques, l'amélioration des outils de pilotage et le renforcement de la sécurité des systèmes d'information.

11

### Comment la DEPP accompagne-t-elle le développement des compétences de ses ressources humaines ?

Développer les compétences à travers la formation continue, la professionnalisation des métiers et le renforcement des capacités managériales.

12

### La DEPP contribue-t-elle au renforcement des capacités des EEP ?

Accompagner les EEP à travers des actions de formation et de sensibilisation portant sur les principaux enjeux de gouvernance, de performance et de gestion publique.

13

### Quel rôle joue la DEPP dans le développement des partenariats public-privé (PPP) ?

Accompagner la structuration, l'évaluation et le suivi des projets PPP tout en favorisant la diffusion des bonnes pratiques.

14

### Quelle est la valeur ajoutée du Rapport d'Activité 2025 ?

Offrir une vision d'ensemble des réalisations de l'année, des réformes engagées et des perspectives de modernisation du secteur public.

15

### Quelles perspectives se dégagent pour les prochaines années ?

Poursuivre la réforme des EEP, renforcer la gouvernance, moderniser le contrôle financier, accélérer la transformation digitale et consolider la performance du secteur public.